

Le passager perd la vie

Publié le lundi 16 juin 2014 à 03H00

Samedi soir, un accident mortel s'est produit au col des Roussettes. Alcoolisé à hauteur de 1,26 gramme par litre, le conducteur d'un pick-up aurait voulu éviter un cheval. L'un de ses quatre passagers, âgé de 26 ans, est mort sur le coup.



Fortement alcoolisé, le conducteur a affirmé aux gendarmes avoir voulu éviter un cheval qui traversait la route.

Le bilan pourrait encore s'aggraver. Samedi soir vers 20 heures, Rodrigue Karé, 26 ans, originaire de la tribu de Coula à Houaïlou, est décédé des suites de ses blessures causées par un accident de la route. Selon les premiers éléments de constatations de l'enquête des gendarmes de la compagnie de Poindimié, un pick-up avec à son bord cinq personnes aurait fait une sortie de route mortelle.

Cheval. Le conducteur du véhicule qui roulait sur le col des Roussettes dans le sens Bourail/Houaïlou, entre les tribus de Coula et Gondé, a déclaré avoir voulu éviter un cheval qui traversait la route. Légèrement blessé dans l'accident, il était alcoolisé à hauteur de 1,26 gramme par litre de sang. Un autre passager, âgé de 21 ans, a été évacué vers le CHT Gaston-Bourret de Nouméa dans un état jugé grave par les secours.

Homicide. Les deux derniers passagers s'en sortent quasiment indemnes. Les militaires ont procédé à des tests de stupéfiants sur le conducteur du pick-up. Les résultats devraient être connus d'ici peu. Le parquet devrait prochainement décider des poursuites pénales données à cet accident mortel. Le conducteur pourrait être poursuivi pour homicide involontaire aggravé

par au moins deux circonstances, à savoir, le défaut de maîtrise et l'alcoolémie au volant. La qualification délictuelle de blessures involontaires pourrait être retenue lorsque l'incapacité temporaire de travail du passager blessé sera fixée par un médecin légiste. S'il s'agit du premier accident mortel sur le col des Roussettes depuis le début de l'année, le nombre de personnes décédées lui, s'élève à au moins vingt-neuf victimes. Peut-être trente si l'enquête de police démontre que le conducteur de Magenta est décédé dans un accident le 3 juin dernier. Il faut remonter à l'année 2011 pour retrouver de tels résultats sur la mortalité routière en Nouvelle-Calédonie.

Aurélien Lalanne